



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

Nos bureaux sont ouverts
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Châteauroux, le 23 février 2009

N/REF : Sport/CD/N° 183

Dossier suivi par : Jean FERRE

☎ : 02.54.53.82.03

Secrétariat : Christiane DURIS

☎ : 02.54.53.82.02

BORDEREAU D'ENVOI

Nombre de Pièces	DESIGNATION	OBSERVATIONS
1	OBJET : Agrément des associations sportives ***** Copie de l'arrêté préfectoral portant agrément de votre association sportive;	Transmise comme suite à votre demande.

Le Directeur Départemental par intérim,

Gérard TOUCHET

Monsieur Laurent LELOUP

6, rue Amichaud

36270 EGUZON **Direction départementale de la jeunesse et des sports de l'Indre**
Cité Administrative - B.P 613 - 36020 CHATEAUROUX CEDEX tél. 02-54-53-80-00 ou 02-54-53-82-00

Fax : 02-54-53-82-20 e-mail : dd036@jeunesse-sports.gouv.fr -

Site internet régional : <http://www.drdjs-centre.jeunesse-sports.gouv.fr>

Site internet des services de l'Etat dans l'Indre : <http://www.indre.pref.gouv.fr>

Ministère de la Jeunesse et des Sports

Direction Départementale de la Jeunesse
et des Sports de l'Indre

CHATEAUROUX, le 15 juillet 1999

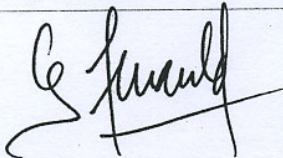
EXTRAIT DE L'ARRETE PREFECTORAL N° 99-E-1870 DU 8 JUILLET 1999
PORTANT AGREMENT DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Article 1er : Sont agréées au sens de l'article 8 de la loi du 16 juillet 1984 les associations sportives ci-dessous désignées :

Carpe 36 BARAIZE

Agrément : 36.99.01

Pour ampliation
Le Directeur Départemental de
la Jeunesse et des Sports,


G. ARNAULD



Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,
Pour le Secrétaire Général
Le sous-Préfet

D. KHOLLER